

Soutenance de mémoire de MA en sciences sociales- *pilier migration et citoyenneté* - de

Madame Larissa Wüest

***Un « set de plus à table »***

***Entre accueil familial de jeunes migrant.e.s et mobilisation sociale.***

**Mardi 10 décembre 2019 à 14h30**

Faculté des lettres et des sciences humaines  
Alvéole B.1.14  
Espace Tilo-Frey 1 – 2000 Neuchâtel

Directrice de mémoire : Marion Fresia  
Expert-e : Tania Zittoun

**Résumé :**

Dans le cadre de cette étude, je me suis intéressée au projet bénévole « un set de plus à table » mis en place par le Service social international (SSI). Ce projet relie des jeunes migrant.e.s à des habitant.e.s du canton de Genève, qui sont des entités relais, c'est-à-dire des familles avec enfants (ou dont les enfants ne vivent plus sous le même toit), des couples, des personnes seules ou encore des groupes d'ami.e.s. À Genève, le nom du projet n'est que peu utilisé et le terme de « famille relais » s'est répandu pour devenir la seconde dénomination officielle du projet. Le terme de « famille relais » est donc emic (Olivier de Sardan 1998), ici utilisé autant par les familles qui accueillent un.e. jeune migrant.e que par les institutions qui procèdent au tri des demandes et à l'appariement des protagonistes.

En premier lieu, ma recherche questionne la notion de famille et se demande comment faire et ne pas faire famille quand on est une entité relais et que l'on doit composer avec l'incertitude du statut des jeunes accueilli.e.s ainsi que leur propre famille d'origine (dite biologique). Elle s'interroge en deuxième lieu sur ce que les jeunes migrant.e.s disent à leur tour de l'entité relais dans laquelle elles et ils sont accueilli.e.s. Les membres des entités ou « familles relais » refusent de considérer leur accueil comme du bénévolat. Il s'agit donc de comprendre, en troisième lieu, de quoi est constitué leur engagement, plus particulièrement lorsque ces membres continuent à soutenir les jeunes migrant.e.s devenu.e.s majeur.e.s et souvent débouté.e.s du droit d'asile. En fait, les entités-relais n'acceptent pas sans autres cette tâche de délégation qui dans le cas des jeunes migrant.e.s majeur.e.s pourrait s'apparenter à un désengagement de l'Etat. Dès lors, l'engagement des entités relais semble passer « d'humanitaire » à « contestataire » (Pette, 2015). S'il est toujours compassionnel, il semble aussi ne se politiser globalement qu'à ce moment-là, comme si le déboutement ou la mise en attente avec un permis F provisoire constituaient une « bifurcation » dans le parcours des jeunes qui fait changer les entités relais de posture (Jasper & Poulsen, 1995 in Masson Diez, 2018).